COMMUNE DE ST ERME OUTRE ET RAMECOURT (Aisne)

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 25 avril 2024

Date d'affichage : 25 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre le quatorze mai à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Erme Outre et Ramecourt, s'est réuni après convocation, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur NORMAND Alain, Maire.

Nombre de conseillers

En exercice: 19 Présents: 11 Votants: 15 <u>Étaient présents</u>: M. BÉZIERS Laurent - Mme CAUJOLLE Sandrine - M. COINTE Frédéric - Mme DEHOVE Claude - Mme GILLET Nadine - M. GOSSET Cyril - M. NORMAND Alain - M. THIRAULT Alexis - M. THIRAULT Damien - M. UGOLETTI Olivier - Mme VARUTTI Emilie.

Absents excusés: Mme DIEN-BRÉANT Céline (pouvoir à Mr NORMAND Alain) - M. LECUYER Damien - Mme LOUIS Chantal (pouvoir à Mme DEHOVE Claude) - M. RAULIN Patrick (pouvoir à Mr COINTE Frédéric) - Mme REMY Élisabeth (pouvoir à M BEZIERS Laurent) -

<u>Absents</u>: Mme REGNIER Aurélia - M. REMY Michel- Mme THÉPAUT Chrystel

Mr THIRAULT Alexis a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

39-2024
CESSION DES
TERRAINS DE LA
COMMUNE AU
BUDGET ANNEXE

Le maire informe le conseil que suite à la création du budget annexe, les terrains qui ont été acquis par le budget communal doivent être cédés au budget du lotissement

Les parcelles concernées sont cadastrées (ancien numéro)

- Section AB n°43 d'une contenance de 24 a 37 ca acheté 6 523.46 €
- Section AB n°45 d'une contenance de 23 a 10 ca
- Section AB n°321 d'une contenance de 17 a 73 ca

Les parcelles AB 45 et 321 achetées pour 20 415 €.

Publié sur le site internet le : 21/05/2024 Envoyé en Préfecture le : 15/05/2024 Reçu en Préfecture le :

15/05/2024 Identifiant de télétransmission : 002-210206512-20240514-39-2024-DE Afin d'intégrer les terrains dans l'inventaire du budget du lotissement, la commune décide de les céder au budget annexe au prix d'achat, soit pour un montant 26 938.46 €

Après étude et discussion, le conseil municipal accepte de céder les terrains au budget du lotissement à l'unanimité des suffrages exprimés.

Alain NORMAND Le Maire. Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus.

Alexis THIRAULT, Alain NORMAND, Le secrétaire de séance. Le Maire.